

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel des motions n^{os} 153, 180, 233, 236 et 239?

LA VENTE DE LA RYERSON PRESS LTD.

Motion n^o 153—**M. Macquarrie:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les mémoires, de toute correspondance et des autres documents échangés entre le gouvernement du Canada et l'Église Unie du Canada et autres particuliers et organisations au sujet de la vente de *Ryerson Press Ltd.*

M. G. W. Baldwin (Peace River): Je propose cette motion au nom du député, monsieur l'Orateur.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministère de l'Industrie et du Commerce et celui de la Défense nationale acceptent cette motion. Toutefois pour ce qui est du bureau du premier ministre, il faudrait consacrer un nombre considérable d'heures-hommes pour relever cette correspondance des dossiers et comme ces heures-hommes ne sont pas actuellement disponibles, un personnel supplémentaire devrait être embauché de façon intermittente, en vue d'effectuer ce travail.

Des statistiques précises au sujet du nombre de communications échangées sont toutefois conservées et ces renseignements pourraient être fournis en réponse à une question inscrite au *Feuilleton*.

La motion est donc acceptable, monsieur l'Orateur, sauf en ce qui concerne la correspondance du bureau du premier ministre.

• (2.20 p.m.)

M. Baldwin: Nous pourrions la reporter à l'ordre du jour. Et alors, si mon ami estime la réponse satisfaisante, il pourra consentir à ce qu'elle soit retirée.

M. l'Orateur: La motion est reportée à l'ordre du jour.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE AUX DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS

Motion n^o 180—**M. Skoberg:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les lettres, de tous les mémoires ou autre correspondance ou documents échangés entre le statisticien fédéral ou tout autre représentant ou employé du Bureau fédéral de la statistique et le sous-ministre du Travail ou tout autre représentant ou employé du ministère du Travail et tout parti, organisme ou personne, y compris copie du procès-verbal de toutes les réunions et conférences portant sur un arrangement ou une entente prévue ou conclue entre le statisticien fédéral et le ministère du Travail, modifiant ou excluant certaines exigences ayant trait aux rapports dans la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement accepte la motion en ce qui a trait à la correspondance entre les hauts fonctionnaires du gouvernement et les organismes et individus à l'extérieur du gouvernement. Les autres documents visés par la motion ne peuvent être remis car ils sont de régie interne et jugés confidentiels. Si cela convient au député, nous sommes prêts à déposer la correspondance demandée ici, à condition que les syndicats en cause y consentent.

M. Skoberg: Oui, monsieur l'Orateur, cela me convient.

[M. Howard (Skeena.)

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions exposées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre d'adopter l'avis de motion n^o 180?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA DOCUMENTATION RELATIVE AU BILINGUISME ET AU BICULTURALISME

Motion n^o 233—**M. Nowlan:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre, copie du document contenant les résultats des recherches faites par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme sur la presse, la radiodiffusion et la télédiffusion qui ont été rassemblés mais non publiés.

M. Barnett Y. Danson (secrétaire du premier ministre): Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun document contenant les résultats des recherches faites par la Commission sur la presse et la radiodiffusion. Cela fait partie d'un certain nombre d'études de recherche qui ont été déposées aux Archives publiques avec les autres documents de la Commission.

Je demanderais donc, monsieur l'Orateur, que cette motion soit retirée.

M. Nowlan: D'accord, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

LE TEXTE DE L'ENTENTE RELATIVE AU RÉGIME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

Motion n^o 236—**M. Lambert (Bellechasse):**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec relativement à la compensation du Régime canadien de prêts aux étudiants.

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'article 12 de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants prévoit que le gouvernement fédéral versera une compensation à toute province qui applique son propre programme de prêts aux étudiants et établit aussi une formule précise de calcul de la compensation qui n'exige aucune forme d'entente avec une province. Or, comme aucune entente n'est exigée, le député voudrait peut-être retirer sa motion.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député désire-t-il retirer la motion?

M. Lambert (Bellechasse): Oui, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

[Traduction]

LE PROJET DE FERMETURE DE L'USINE DE LA CHEMCELL LTÉE À MONTMAGNY

Motion n^o 239—**M. Lambert (Bellechasse):**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance échangée entre le ministre de l'Industrie et du Commerce ou les fonctionnaires de ce ministère et le président de la compagnie Chemcell Ltée relativement aux intentions de cette compagnie de fermer son usine à Montmagny.